

# Reconstitution des faits depuis le VI<sup>e</sup> siècle

Nous assistons depuis le VI<sup>e</sup> siècle, à de grands mouvements identifiables à l'intérieur de la Chrétienté — *orthodoxie* contre *filioque*, rejet de la *laïcité*, *inquisition*, réformes, droit, ... — dont la référence<sup>1</sup> au milieu ASP (anglo-saxon protestant) est susceptible d'aider l'observation.

## I. Observation du droit fictif développé depuis mille ans

Le droit fictif, qui se réfère au droit<sup>2</sup> dont il est le simulacre, est caractérisé par la contre-performance<sup>3</sup>. En première approche, on peut distinguer quatre vagues majeures de droit fictif, peut-être<sup>4</sup> analogues aux quatre vagues criminelles<sup>5</sup> déjà identifiées<sup>6</sup> par-dessus les deux trous noirs<sup>7</sup> de la grande histoire<sup>8</sup>.

### 1.1. Vagues de droit fictif (VDF) majeures, au deuxième millénaire

1<sup>o</sup> VDF – La Sorbonne<sup>9</sup> fait obstruction<sup>10</sup> à toute recherche<sup>11</sup>, détournée<sup>12</sup>

2<sup>o</sup> VDF – GUESDE Jules détourne la vision allemande<sup>13</sup> de la vie sociale, en « lutte des classes »<sup>14</sup>

3<sup>o</sup> VDF – PETAIN Philippe signe une loi scélérate contre la santé<sup>15</sup> des Français, jamais abrogée !

4<sup>o</sup> VDF – Emergence, au profit de l'establishment<sup>16</sup>, d'un courant de droit fictif, voire de lois inconstitutionnelles, visant à permettre aux malfaiteurs de voler en toute impunité, et de les protéger.

## II. Reformulation du contentieux de l'autorité entre Chrétiens

Au deuxième millénaire, le droit fictif se développe contre le milieu anglo-saxon-protestant en deux phases — Inquisition (du XI<sup>e</sup> siècle à 1966) ; Cheval de Troie (de 1634 à nos jours).

## III. Résolution du contentieux de l'autorité entre Chrétiens

De même que la 1<sup>o</sup> VDF s'étend sur sept siècles, la 4<sup>o</sup> VDF n'est pas des moindres.

<sup>1</sup> Le milieu ASP se réfère au fonctionnement du parlement britannique, continu depuis mille ans, et organisé depuis 1432 par l'examen des questions urgentes et des questions de fond

<sup>2</sup> A prendre ici au sens particulier de droit juridique, pas au sens général de droit universel, dont il découle.

<sup>3</sup> La contre-performance se réfère à la performance, et elle est caractérisée par la recherche et la protection de l'intérêt général, la chose publique, l'intelligence entre groupes, etc.

<sup>4</sup> La recherche conduite au présent document prolonge de précédents résultats (156 ressources) de recherche

<sup>5</sup> 1. Première coalition (1756-1763) – 2. Deuxième coalition (1775-1783) – 3. Guerres franco-allemandes (1870-1945) – 4. Guerre mondiale des malfaiteurs contre l'Etat de droit (1949 à nos jours)

<sup>6</sup> Les quatre vagues criminelles de la grande histoire se réfèrent à la désinformation par les systèmes criminels

<sup>7</sup> Les deux trous noirs se réfèrent de manière allégorique aux tourbillons « Charybde » et « Scylla », et de manière scientifique, au contexte du phénomène de collusion, considéré au titre de la recherche sur ce site

<sup>8</sup> La grande histoire se réfère à la vie sociale entre groupes, et elle est caractérisée par le mur des idéologies contre l'identité supranationale du droit, et pour le moins, par les tensions que l'épopée scientifique, doublée d'inerties religieuses et culturelles, fait peser sur l'âme universelle du droit depuis mille ans.

<sup>9</sup> Tribunal de l'Inquisition, plus haute autorité après Rome, « supprimée » en 1790 (P. Robert 2 p. 1689, 1989), après l'assurance que de nouvelles dispositions permettraient de continuer à persécuter l'élément protestant.

<sup>10</sup> Cette obstruction — qui se réfère au procès de Galilée, en 1633, puis à partir de 1634 et jusqu'à nos jours, à de nouveaux trafics d'influence (1666, 1803, ...) en relais de l'Inquisition, vu son incapacité à stopper les progrès de la réforme protestante, pour prolonger la persécution de toute pensée éclairée — Cathares, Albigeois, ...

<sup>11</sup> « S'opposa aux jésuites au XVI<sup>e</sup> s., aux jansénistes au XVII<sup>e</sup> s., aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> s. » (Ibidem p. 1689)

<sup>12</sup> Ainsi, l'ancienne compagnie de l'ordre des Jésuites « fut le meilleur instrument » de la réforme catholique, dans le cadre plus général de l'évolution doctrinale du monothéisme (voir troisième testament) ; de nos jours, le trafic a pris la forme d'un Cheval de Troie de généralistes agissant en bande organisée (ressource 153).

<sup>13</sup> La vision allemande de la vie sociale se réfère à Marx, et elle est caractérisée par un état industriel moderne à la fois puissant, par son organisation industrielle, et humain, par son organisation sociale.

<sup>14</sup> Son journal (1877-1883) assure la propagande d'un « article tout spécial » que Marx rejette en 1882.

<sup>15</sup> La loi du 11 septembre 1941 supprime l'accès des Français à la pharmacopée naturelle par destruction de la faculté et du diplôme d'herboristerie.

<sup>16</sup> L'establishment se réfère notamment aux structures chargées d'assurer, en France, depuis 1634, la continuité de l'obstruction à l'autorité du milieu protestant, contre la Réforme et l'enseignement professionnel

### 3.1. Une articulation historique

La densité de la 4<sup>e</sup> VDF est telle que **l'allégeance au droit**, au titre de l'école franche susceptible de nous en délivrer, doit impérativement être renforcée par « la culture générale<sup>17</sup>, même littéraire<sup>18</sup> »<sup>19</sup>, pour bien faire comprendre que la saisie des biens privés, contrainte inhérente au projet marxiste détourné, favorise directement et suscite indirectement, la dérive vers le vol de biens privés et biens publics (Roumanie 2004-2014), le terrorisme (Ferdinand d'Autriche, famille Romanov), le crime de masse (Danton, Carrier, Staline, Hitler) — nonobstant l'éventualité de **motivations légitimes**, à décharge de la confusion<sup>20</sup> de 1936 aggravée par l'holocauste (« Shoah »)<sup>21</sup>, la colonisation de la Palestine (« Nakba »)<sup>22</sup>, et l'impunité criminelle de l'école tiède<sup>23</sup>.

Or ce détournement, cette contrainte, et ces dérives, s'inscrivent à l'articulation entre les guerres franco-allemandes (1870-1945) et la guerre des malfaiteurs contre l'Etat de droit (Roumanie, France), dans le **cadre séculaire** (Lénine, Ben Gourion, Antonescu, Ceausescu), d'une recherche collectiviste sincère (Kolkhoze 1931, loi de collectivisation 1949, Kibboutz 1950).

### 3.2. Imprescriptibilité des crimes contre l'humanité

Pour autant, il n'y a pas de frontière réelle entre ces deux niveaux de faits (persécution du droit, dissimulation du vol), également imprescriptibles, qui dénotent la même mentalité criminelle.

### 3.3. Reformulation de l'école franche et son Cahier des Charges

C'est du danger récurrent de cette mentalité que **l'école franche doit nous avertir** par l'étude des travers de la collusion — ce qui inclut l'étude de la phénoménologie de base (tableau d'Appelle de Cos), l'étude des phénomènes de grande collusion et de méta-collusion, et leurs formes remarquables, depuis mille ans, ainsi que leur forme scientifique générale, de la courbe à « un œil » (Gauss) à la « dent » terrible de la Gorgone (Homère) — **et se protéger** par la référence au phénomène de turbulence, et à sa conservation par le patrimoine immuable du symbolisme du temple grec, au centre de Lettres anciennes corroborées dans les sciences par la notion de savoirs quadratiques<sup>24</sup>, tant il est vrai que la formation d'ingénieurs ou de lettrés honnêtes ne doit viser qu'à identifier et satisfaire les niveaux d'**ignorance acceptables**, pour une ambition donnée, par un savoir sérieux ni trop ni trop peu.

---

<sup>17</sup> Référence au monde contemporain, en général, et à l'articulation étudiée au présent document

<sup>18</sup> Référence à la densité de l'épopée du millénaire écoulé, à la rédemption, et au testament (ressource 156)

<sup>19</sup> Conformément à la définition de l'école franche — enseignement technique ambitieux, ouvert à la culture générale, même littéraire (Voir précisions en ressource N° 155)

<sup>20</sup> La confusion, depuis 1936, se réfère à l'amalgame pathologique et criminogène par lequel la doctrine nazie prétend alors remédier au fléau de pratiques commerciales abusives dont pourtant, les Lettres anciennes nous avertissent déjà avec la figure mythologique du Dieu Mercure.

<sup>21</sup> Mot hébreu

<sup>22</sup> Mot arabe (la « catastrophe »)

<sup>23</sup> Référence au cheval de Troie de la laïcité, qui ne gaudit ni la culture, ni la religion (voir ressource N° 154).

<sup>24</sup> Référence à l'éloignement des lieux communs, nécessaire tant à l'esprit critique, dans les Lettres, qu'à la résistance d'une poutre, en mécanique.